



EUROPEAN UNION

Conseil permanent spécial de l'OSCE No. 1385 Vienne, le 9 août 2022

Déclaration de l'Union européenne sur la situation entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan

1. L'Union européenne tient à exprimer sa vive préoccupation face aux graves incidents survenus la semaine dernière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, notamment dans le secteur du corridor de Latchine et à différents endroits le long de la ligne de contact dans le Haut-Karabagh, qui ont malheureusement fait des victimes.
2. Appelant à une cessation immédiate des hostilités, l'Union européenne souligne l'importance de tout mettre en œuvre pour éviter une escalade, et de respecter pleinement les engagements pris au titre des arrangements de cessez-le-feu du 9 novembre 2020.
3. Le premier de ces engagements a trait au respect du cessez-le-feu. La déclaration tripartite du 9 novembre prévoit également que « les Parties restent sur les positions qu'elles occupent ». L'Azerbaïdjan ayant revendiqué, dans sa note verbale du 4 août 2022, avoir pris de nouvelles positions sur les hauteurs du Karabagh, l'Union européenne sollicite des explications de la part des signataires de la déclaration sur ce que ces développements signifient, y compris en termes de respect du cessez-le-feu et de situation le long de la ligne de contact.
4. S'agissant de l'ouverture d'un nouvel itinéraire le long du corridor de Latchine, comme le prévoit la déclaration du 9 novembre 2020, l'Union européenne souhaite qu'elle puisse être réalisée selon des modalités et un calendrier agréés entre les Parties.
5. L'Union européenne continuera d'appuyer et de contribuer aux efforts en faveur du dialogue entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Elle continuera de coopérer étroitement dans ces efforts avec l'OSCE. L'Union européenne reste déterminée à aider à

surmonter les tensions et à poursuivre son engagement en faveur d'une paix et d'une stabilité durables dans le Caucase du Sud.

La République de Macédoine du Nord*, le Monténégro* et l'Albanie*, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen ; et l'Andorre se rallient à cette déclaration.

* La République de Macédoine du Nord, le Monténégro et l'Albanie continuent à participer au Processus de stabilisation et d'association.